



AAPPMA CHAMARANDE

TARIFS DES CARTES 2024

Toutes les actions des AAPPMA sont financées majoritairement par la part reversée par la Fédération.

Pensez-y en choisissant votre carte, donc, votre AAPPMA.

LES CARTES DE PEÛCHE SONT VALABLES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE EN COURS

	FNPF	AGENCE DE L'EAU	FEDERATION 91	GROUPEMENT EHGO/CHI/URNE	AAPPMA	TOTAL
FEMME	9,40 €	8,80 €	8,10 €		13,70 €	40,00 €
DECOUVERTE	1,00 €		1,50 €		4,50 €	7,00 €
HEBDOMADAIRE	10,20 €	3,80 €	8,70 €		12,30 €	35,00 €
JOUR	3,90 €	1,00 €	3,25 €		4,85 €	13,00 €
MAJEURE	31,40 €	8,80 €	24,00 €		17,80 €	82,00 €
INTERFEDERALE	31,40 €	8,80 €	24,00 €	28,00€	17,80 €	110,00 €
MINEURE	5,20 €		3,55 €		12,25 €	21,00 €



Les informations communiquées ne concernent que les parcours de 2^{ème} catégorie (hors rivières à truites) pour la Juine, par exemple, les parcours depuis Morigny jusqu'à Ballancourt. Les parcours de 1^{ère} catégorie sont régis par un régime particulier. Se renseigner auprès de l'AAPPMA concernée. Consulter le site www.peche91.com pour connaître les différentes AAPPMA du département



Les AAPPMA membres du groupement réciproitaire CHI/EHGO/URNE perçoivent une subvention spécifique et d'un montant unique, quel que soit le nombre d'adhérents de l'AAPPMA. Cette montant annuel est décidé par la fédération départementale.

